

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU CONSEIL COMMUNAL

## Séance du jeudi 23 avril 2020

Jacky Herens, William Nijssen, Jean Levaux: échevins  
Grégory Happart, Yolanda Daems, Jean-Marie Geelen, Shanti Huynen, Michaël Henen, Clotilde Mailleu,  
Lizzy Buijsen-Baillien, Steven Heusschen, Alicia Dodemont: conseillers  
Rik Tomsin: président  
Joris Gaens: bourgmestre  
Maike Stieners: directeur général

## 6. Approbation règlement des tarifs de la collecte d'amiante à domicile

### Le conseil

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs;

Vu la Nouvelle Loi Communale pour les articles qui continuent de s'appliquer;

Vu le décret du 28 avril 1993 portant réglementation, pour la Région flamande, de la tutelle administrative des communes et ses modifications ultérieures;

Vu le décret de gouvernance du 7 décembre 2018;

Vu le décret sur l'administration locale du 22 décembre 2017;

Vu l'arrêté de police du 27 février 2020 relatif au recyparc;

Considérant qu'OVAM imposera des règles plus strictes pour la collecte d'amiante au recyparc, relatives à la diminution du risque de propagation des fibres d'amiante;

Considérant qu'à partir du 30 mars l'amiante sera collecté à domicile par LIMBURG.NET;

Considérant que LIMBURG.NET a rédigé un règlement relatif au tarif établi pour la collecte de déchets d'amiante à domicile moyennant des sacs, des sacs pour plaques d'amiante et des bigbags ou moyennant des conteneurs pour amiante;

### arrête:

<b>Voix pour:</b>	Jacky Herens, William Nijssen, Yolanda Daems, Rik Tomsin, Jean-Marie Geelen, Shanti Huynen, Joris Gaens, Lizzy Buijsen-Baillien, Steven Heusschen, Alicia Dodemont
<b>Voix contre:</b>	Jean Levaux, Michaël Henen, Clotilde Mailleu
<b>Abstentions:</b>	/
<b>Nuls:</b>	Grégory Happart
<b>Ne votent pas:</b>	/

### Article 1er Description des tarifs

A partir du 30 mars 2020 un tarif est imposé aux personnes physiques et/ou associations qui soumettent la demande:

- d'une collecte à domicile de sacs pour plaques ou de bigbags que l'intercommunale LIMBURG.NET met à la disposition de la population aux recyparcs de LIMBURG.NET ou aux points de distribution amiante figurant sur le site [www.limburg.net](http://www.limburg.net);
- d'une collecte à domicile de conteneurs de matériaux d'amiante lié, principalement des plaques amiantées.

La mise en place de la prestation de service cadre dans la politique de retrait accéléré de l'amiante, telle qu'elle a été élaborée par OVAM. Au sein de la Région flamande, OVAM œuvre en faveur d'une accélération dans le retrait de notre environnement de tous les matériaux à risque contenant de l'amiante.

L'organisation de la demande et de la collecte des conteneurs pour amiante/sacs pour plaques/bigbags est du ressort de LIMBURG.NET. Les conditions de demande et de présentation, telles qu'elles ont été fixées par LIMBURG.NET, doivent être respectées.

## **Article 2 - Montants des tarifs**

- pour la collecte sur appel des conteneurs pour amiante: 170,00 € par conteneur commandé, équipement de protection (combinaison, masque, ...) et liner inclus. Par adresse de collecte et par demandeur il peut être commandé un seul conteneur;
- pour la collecte sur appel des sacs pour plaques ou bigbags: 30,00 € pour le premier sac pour plaques ou bigbag, équipement de protection pour 2 personnes inclus (2 x combinaison, masques, ...) et 20,00 € à partir du deuxième sac pour plaques ou bigbag, pour autant qu'il s'agisse de la même collecte. Le nombre maximal de sacs pour plaques ou bigbags par adresse de collecte et par demandeur s'élève à 7.

## **Article 3 - Débiteur et moment de paiement**

Le tarif est dû par toute personne physique ou association domiciliée ou établie dans la zone desservie par LIMBURG.NET plaçant une commande pour la collecte à domicile d'amiante moyennant des sacs pour plaques, bigbags ou conteneurs pour amiante.

Le tarif est dû au moment de la commande sur le site web de LIMBURG.NET, par le biais d'un paiement en ligne sur le numéro de compte de LIMBURG.NET, à moins que l'article 5 du présent règlement ne soit applicable.

## **Article 4 - Procédé de commande des sacs pour plaques/ bigbags ou conteneurs pour amiante et son traitement**

### 4.1. Demande et paiement par le biais du site web de LIMBURG.NET

Lors de la demande d'un ou plusieurs sacs pour plaques, bigbags ou conteneurs pour amiante le demandeur doit communiquer son nom, numéro de téléphone et adresse s'il s'agit d'une personne physique. A cet effet, le demandeur s'enregistre sur le site web sécurisé de LIMBURG.NET.

Dans le cadre de l'achat de groupe «Remplacement de toit», tel qu'il a été organisé par la province de Limbourg, il est également possible qu'un entrepreneur agréé aux termes dudit projet commande le(s) conteneur(s) au nom du et pour le compte du citoyen individuel où le conteneur doit être collecté. Dans ce cas, l'entrepreneur enregistre la demande auprès de LIMBURG.NET. Au cas où plus d'un conteneur serait nécessaire, l'entrepreneur enregistré peut les commander auprès de LIMBURG.NET, avec un maximum de 5 conteneurs par projet.

Une association fournit au minimum une personne de contact, un numéro de téléphone et une adresse. L'organisation doit aussi s'enregistrer sur le site web sécurisé de LIMBURG.NET en demandant préalablement un token.

Lors de la demande électronique d'une collecte d'amiante, le demandeur sera prié de lire les conditions dans le détail. L'acceptation implique que le demandeur confirme avoir pris connaissance des conditions et qu'il les accepte.

Au moment de la commande le demandeur devra régler le tarif dû par le biais d'un paiement en ligne sur le numéro de compte de LIMBURG.NET.

Le conteneur ne sera installé et la collecte n'aura lieu que si le paiement a été effectué.

Le demandeur reçoit une confirmation de la commande qui mentionne entre autres:

- le nombre de conteneurs commandés, l'adresse et la date à laquelle le(s) conteneur(s) doit/doivent être livré(s) et collecté(s);
- le nombre de sacs pour plaques ou bigbags commandés, l'adresse et la date à laquelle ils doivent être collectés.

La quantité de sacs pour plaques, bigbags ou conteneurs commandée ne peut plus être adaptée une fois que la commande a été confirmée.

#### 4.2. Retrait des sacs pour plaques ou bigbags

Après avoir reçu l'e-mail de confirmation du paiement des sacs pour plaques ou bigbags, le demandeur peut aller les retirer aux points de distribution amiante qui figurent sur le site [www.limburg.net](http://www.limburg.net). Pour que ces sacs ou bigbags lui soient remis, le demandeur doit présenter son eID (pour les particuliers) ou son e-mail de confirmation (pour les associations) au point de distribution amiante.

Les sacs pour plaques ou bigbags doivent être retirés au point de distribution au plus tard 5 jours avant la date de collecte fixée. En cas de non-retrait, la date de collecte fixée sera débloquée et le demandeur devra prendre l'initiative de fixer une nouvelle date de collecte.

#### 4.3. Livraison du conteneur pour amiante vide

Dès 6h du matin à la date convenue pour la pose du/des conteneur(s) pour amiante vide(s) le demandeur veille à ce qu'il y ait suffisamment de place. Le(s) conteneur(s) doit/doivent être placé(s) devant la maison, à un endroit facilement accessible qui ne gêne pas.

Si le(s) conteneur(s) doit/doivent être posé(s) sur le domaine public, le demandeur se charge en temps dû de l'obtention des permis et des signalisations nécessaires auprès de la commune/ville de son domicile et supporte les frais éventuels qui en découlent.

Si le(s) conteneur(s) pour amiante vide(s) ne peut/peuvent pas être posé(s) au moment convenu, le demandeur sera contraint à placer une nouvelle commande. Le tarif initial reste intégralement dû.

#### 4.4. Présentation des sacs pour plaques, bigbags ou conteneurs à la collecte

Les sacs pour plaques ou bigbags correctement remplis et noués doivent être présentés au plus tard à 6h du matin à la date convenue. Ils sont posés sans faute devant la maison, à un endroit facile d'accès pour le véhicule de collecte. Les boucles dont les sacs pour plaques sont équipés, sont nouées de façon à ce que le véhicule de collecte puisse les hisser.

Le conteneur rempli correctement doit être présenté au plus tard à 6h du matin à la date convenue. Il est posé à un endroit facile d'accès pour le véhicule de collecte. Le liner qui a été livré avec le conteneur doit être noué correctement. Le conteneur est posé de façon à ce que le véhicule de collecte puisse facilement le hisser.

#### 4.5. Décalage ou annulation de la demande à l'initiative du demandeur

Le demandeur peut modifier sans frais la date choisie pour la collecte, pourvu qu'il le signale en temps dû (au minimum 5 jours avant la date prévue).

Si le demandeur modifie la date de collecte choisie au cours de la période des 5 jours qui précèdent la collecte, le tarif initial reste intégralement dû. Le cas échéant, le demandeur fait une nouvelle demande, dont le tarif sera à nouveau dû.

Il est impossible d'annuler une commande placée. Dans ce cas, le tarif reste intégralement dû.

#### 4.6. Décalage à l'initiative de LIMBURG.NET

LIMBURG.NET met tous les moyens possibles en œuvre afin de respecter la date de collecte convenue. Si toutefois LIMBURG.NET est dans l'incapacité d'effectuer la collecte à la date convenue, le demandeur sera contacté à ce sujet et une nouvelle collecte sera fixée. Les frais éventuels y afférents ne peuvent pas être répercutés sur LIMBURG.NET.

## **Article 5 - Procédé de commande et de paiement dérogatoire**

Si, en cas de circonstances exceptionnelles, la commande et le paiement n'ont pas été effectués par le biais du procédé en ligne, LIMBURG.NET enverra au demandeur par courrier ordinaire une facture amiante, en le priant de payer le tarif dans les 7 jours. Les paiements sont effectués sur le compte de LIMBURG.NET avec mention de la référence qui figure dans la facture amiante. Si le paiement n'est pas réglé en temps dû, la date de collecte convenue sera débloquée et le demandeur devra prendre l'initiative de fixer une nouvelle date de collecte. Le déblocage de la date de collecte fixée suite à un paiement tardif n'est pas suspensif du processus de recouvrement.

Si le paiement du tarif n'est pas effectué intégralement avant l'échéance du délai de paiement fixé, LIMBURG.NET envoie par courrier ordinaire ou par e-mail un rappel pour le montant restant dû. Le rappel doit être payé dans un délai de 14 jours à compter de l'envoi du rappel. Si après le délai du premier rappel le montant impayé n'est pas intégralement payé en temps dû, LIMBURG.NET envoie une deuxième lettre de rappel avec un délai de paiement de 31 jours.

Les intérêts sur les tarifs impayés peuvent être comptés conformément à l'article 14 du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.

## **Article 6 - Présentations non conformes**

Chaque cas où les sacs pour plaques ou bigbags/conteneurs ne peuvent pas être collectés par la faute du demandeur, est considéré comme présentation non conforme:

- le(s) sac(s) pour plaques ou conteneur(s) n'est/ne sont pas présenté(s) (à temps) à la date convenue;
- le sac pour plaques n'a pas été rempli ou noué correctement ou a été surchargé;
- le conteneur pour amiante n'a pas été rempli correctement ou le liner n'a pas été fermé correctement;
- le sac pour plaques ou conteneur ne se situe pas devant la maison, est placé à un endroit injoignable pour le véhicule de collecte ou ne peut pas être hissé par le véhicule de collecte pour un autre motif;
- toutes les autres causes rendant impossible l'enlèvement du sac pour plaques/conteneur par le collecteur.

Dans le cas d'une présentation non conforme, le demandeur doit se mettre en règle et faire une nouvelle demande, pour laquelle le tarif sera à nouveau dû. Le tarif de la demande initiale reste intégralement dû.

## **Article 7 - Entrée en vigueur et durée**

Le présent règlement entre en vigueur le 15 février 2020 et prendra fin le 31 décembre 2022.

### **Au nom du conseil communal**

Par ordonnance

(Signé) Maike Stieners  
Directeur général

(Signé) Rik Tomsin  
Président

### **Pour extrait conforme au procès-verbal approuvé séance tenante**

Maike Stieners  
Directeur général  
Signé par voie électronique le 2020.04.23

Joris Gaens  
Bourgmestre  
Signé par voie électronique le 2020.04.24